



a combien de temps correspond un cdd avec une période de 2 jours.

Par **patou54**, le **11/05/2010** à **16:58**

bonjour

je viens de signer un cdd sans date de fin car je remplace une personne absente pour maladie.(agent à domicile chez des personnes &gées)

je trouve bizarre que la période d'essais ait été de 2 jours.

cette période d'essais ne correspond que peu à ce que l'on me demande de faire maintenant en 2 jours je n'ai pas pu me rendre compte de ce qu'était ce travail.

on m'a dit que lorsque la période d'essais est de 2 jours, le cdd ne peut pas dépasser 6 mois. est-ce vrai? car je ne plait pas du tout dans ce travail.

je suis TRAVAILLEUR HANDICAPE et je conduis beaucoup;

ce qui m'inquiète c'est que si la personne est absente pour plus d'un an , suis je obligée de rester dans cet établissement?

merci par avance pour votre réponse